

JOHANNESBURG : DES ENGAGEMENTS PUBLICS SONT À PRENDRE

Le Collectif Jo'burg 2002 rassemble plus d'une centaine d'associations, de collectifs d'associations et de syndicats préparant en France la participation de la société civile au Sommet Mondial sur le Développement Durable organisé à Johannesburg du 26 août au 5 septembre 2002.

Les revendications et propositions sur lesquelles le Collectif en attend des engagements concrets sont :

- La réaffirmation par les pays de l'OCDE de leur engagement de consacrer 0,7% de leur PNB à l'Aide Publique au Développement, et un engagement ferme sur la date de réalisation de cet engagement, à savoir au plus tard dans cinq ans. A cela s'ajoute la promesse d'éliminer les dettes publiques des pays les plus pauvres dans un délai de moins de cinq ans et d'utiliser les mécanismes de conversion de la dette pour des opérations de développement durable.
- La fixation d'objectifs concrets, chiffrés et accompagnés d'un calendrier, de réduction des gaz à effet de serre dans les pays de l'OCDE. Ces réductions requièrent l'élimination des subventions aux énergies fossiles ainsi qu'à l'énergie nucléaire qui ne peut en aucun cas leur constituer une alternative.
- La ratification et la mise en application des Accords multilatéraux sur l'environnement (biodiversité, climat, déchets, désertification) mais aussi des engagements précis des pays de l'OCDE sur des mécanismes permettant de financer la mise en œuvre de ces accords dans les pays en développement.
- La refonte de l'architecture internationale afin de subordonner les règles de l'OMC aux principes des Nations Unies sur la protection des écosystèmes, aux normes fondamentales du travail telles que répertoriées dans les huit conventions fondamentales de l'O.I.T., aux engagements pris dans les accords multilatéraux sur l'environnement.
- Le renforcement des cadres législatifs et juridiques sur l'implication des entreprises et des institutions publiques dans le développement durable avec la définition des responsabilités des entreprises par la mise en application du principe "pollueur-payeur", la mise en place d'indicateurs de développement durable applicables à la sélection et à l'évaluation des marchés publics et des crédits publics à l'exportation.
- La remise en cause de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC en s'opposant à

la privatisation des services essentiels et en garantissant aux populations vulnérables l'accès aux services de base pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux (eau, santé, éducation...).

- L'identification de mesures concrètes pour que tous les citoyens puissent faire valoir leurs droits et recourir à des procédures administratives transparentes, avec une attention particulière au respect des droits des migrants et à l'amélioration de la participation des femmes aux processus de décision ; ceci nécessite en amont le financement et la mise en œuvre d'une éducation globale et cohérente au développement durable.
- La mise en place de mesures concrètes pour améliorer les plans d'urbanisation. Contribuer à ce que les villes deviennent des lieux de vie acceptables pour chacune et chacun, où s'exerce la citoyenneté, à travers notamment la participation directe aux choix d'aménagement, d'urbanisme et de construction est un enjeu majeur. Par ailleurs, les constructions contribuent, via leur fabrication puis leur utilisation, à plus de 20% de la production de gaz à effet de serre et, pour les logements, influent directement sur la santé. La diminution des émissions passe donc par des choix consultés et éclairés en matière d'urbanisme.
- L'identification de mécanismes d'évaluation et de suivi de l'impact des politiques commerciales, d'équipement, sociales, agricoles et des politiques locales sur le développement durable.

Des engagements sur ces points fondamentaux doivent s'inscrire dans une démarche globale visant une plus grande justice. Ils sont la base minimum pour que la préoccupation de renforcer le développement durable affichée par tous les gouvernements ne reste pas lettre morte.

(extraits des positions du Collectif Jo'burg en vue du Sommet Mondial sur le Développement Durable)

contact : Collectif Jo'burg 2002, c/o Association4D, 7, Impasse Charles Petit - 75011 Paris

Tél. : 01 44 64 75 82

www.collectifjoburg2002.org